UAMG0A - Expérience professionnelle ou stage

Présentation

Programme

Contenu

La validation de l'UA, dénomination du module relatif à l'expérience professionnelle pour les auditeurs en 1ère année du Master, prend son sens après la validation d'au moins 50% des cours du M1.

Il s'agit, dans un rapport d'une vingtaine de pages, de reprendre les contenus de M1 et de montrer que votre expérience professionnelle vous a amené à en mobiliser peu ou prou une bonne partie. Il ne s'agit pas de rechercher l'exhaustivité.

En l'absence d'expérience professionnelle significative, il est possible de valider ce module en effectuant un stage d'une durée de trois à quatre mois, dans un organisme extérieur (secteur privé, public, associatif). Une convention de stage sera alors établie entre le Cnam et l'organisme d'accueil. Dans le cas d'un stage à l'étranger, la convention de stage sera obligatoirement rédigée et signée en français (une traduction pourra en être effectuée par le stagiaire).

Mis à jour le 01-09-2022

Code : UAMG0A

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

9 crédits

Responsabilité nationale : EPN16 - Innovation / Sophie LAWSON